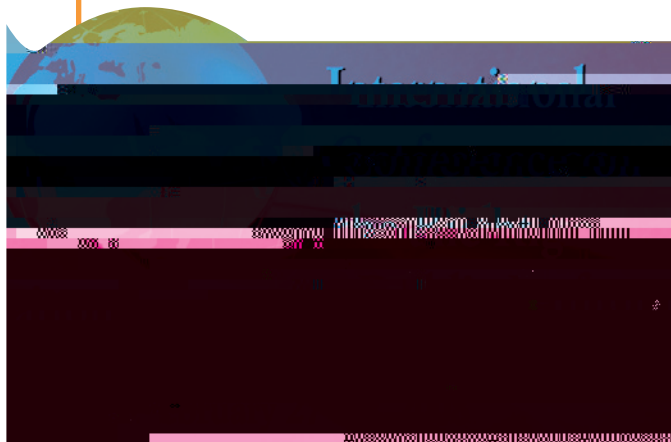


Center for
Diversity and
Accessibility
2008



THE
CENTER





Le droit d'accès à l'information est un droit fondamental qui permet aux citoyens de connaître les actions de leur gouvernement et de participer à la prise de décision. Ce droit est essentiel pour la transparence et la responsabilité des institutions publiques. Il permet également de lutter contre la corruption et de promouvoir l'intégrité des fonctionnaires publics.

- Promouvoir la transparence
- Faciliter l'accès à l'information
- Renforcer la confiance des citoyens
- Améliorer la qualité des services publics
- Lutter contre la corruption
- Promouvoir l'intégrité des fonctionnaires
- Faciliter la participation citoyenne
- Améliorer la prise de décision

- Penser au statut mondial du droit d'accès à l'information
- Prendre en considération l'impact de l'accès à l'information
- Créer un plan directeur pour les actions futures

L D G

Le droit d'accès à l'information est un droit fondamental qui permet aux citoyens de connaître les actions de leur gouvernement et de participer à la prise de décision. Ce droit est essentiel pour la transparence et la responsabilité des institutions publiques. Il permet également de lutter contre la corruption et de promouvoir l'intégrité des fonctionnaires publics.

Le droit d'accès à l'information est un droit fondamental qui permet aux citoyens de connaître les actions de leur gouvernement et de participer à la prise de décision. Ce droit est essentiel pour la transparence et la responsabilité des institutions publiques. Il permet également de lutter contre la corruption et de promouvoir l'intégrité des fonctionnaires publics.

L M C

Le droit d'accès à l'information est un droit fondamental qui permet aux citoyens de connaître les actions de leur gouvernement et de participer à la prise de décision. Ce droit est essentiel pour la transparence et la responsabilité des institutions publiques. Il permet également de lutter contre la corruption et de promouvoir l'intégrité des fonctionnaires publics.





3

C

•





T. C. C.
R. E.



